

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'Hangest en Santerre sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Marie-Annick suppléante de M. DARCIS Philippe, COULOMBEL Aurélie

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, TEN Franck, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, COTTARD Yves de DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Marie-Corinne, M. NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne

Messieurs DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, LAVOINE Nicolas, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, VIOLETTE Paul, MIANNE Michel, DARCIS Philippe, WABLE Vincent, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, SZYROKI Jacky

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 5

Votants : 42

Date de la convocation

23 novembre 2023

Secrétaire de séance :

Julia BERTOUX

OBJET : TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS - DELEGATION AU SMITOM DU SANTERRE

Rapport de Monsieur Michel Boucher, Vice-Président Environnement

Vu la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de février 2020 qui renforce la réglementation en matière de prévention et de valorisation des biodéchets et fixe une obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets au 1^{er} janvier 2024,

Vu l'avis favorable émis par la commission Environnement du 31 mai 2023 quant au fait de demander au SMITOM du Santerre d'étudier la possibilité de délégation de l'obligation réglementaire précédemment citée,

Vu la réunion de présentation des propositions faites par le SMITOM du Santerre en date du 07 novembre 2023 pour l'intégration de la politique biodéchets à la politique de prévention du déchet, à savoir :

- poursuivre le partenariat mis en place pour la vente des composteurs individuels,
- développement et suivi des composteurs « gros producteurs »
- fort des résultats du projet mis en œuvre sur le territoire de Moreuil : développement et suivi des composteurs partagés
- renforcement de la communication sur ces 3 axes

pour un surcoût de cotisation annuelle de 2€/habitant, représentant :

- Moyens humains : embauche de 2 ETP supplémentaires
 - 0.5 ETP au sein de l'équipe projet pour la mise en place de nouveaux sites de compostage ;
 - 0.5 ETP pour le renforcement des actions de sensibilisations biodéchets (animations scolaires, accompagnement lutte contre le gaspillage alimentaire, création d'outils de communication...) ;

- 1 ETP pour l'installation, le suivi, la maintenance et le vidage des sites de compostage ;
- Achat d'un véhicule, d'une remorque, du mobilier, du matériel technique et informatique ;
- Achat du matériel de construction de composteurs « gros volume » (3 par an à l'échelle du SMITOM)
- Achat de composteurs partagés ;
- Communication (panneaux d'information, flyers habitants, guide du compostage...).

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 28 novembre 2023 et sous réserve de la décision du Conseil syndical du SMITOM du Santerre de décembre 2023, il est proposé à l'assemblée délibérante d'émettre un avis de principe sur les points précédents afin de permettre au SMITOM du Santerre de délibérer sur ce projet de délégation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Emet un avis favorable au projet de délégation en matière Tri à la source des biodéchets au SMITOM du Santerre et entérine l'enveloppe budgétaire prévisionnelle comme présentés ci-dessus ;
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Environnement à signer les documents en rapport avec ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 04/12/23
Affiché le 05/12/23

Fait et délibéré, le 30 NOVEMBRE 2023
à HANGEST EN SANTERRE

Le Président,
Alain DOVERGNE

